

LE JOURNAL DE RIMOUSKI

PROGRAMME

A nos lecteurs, en vous présentant Le Journal de Rimouski, nous tenons à vous dire en quelques mots de quel esprit il sera animé.

Le Journal de Rimouski ne sera pas un journal de parti, c'est-à-dire qu'il ne sera ni conservateur, ni libéral; mais il sera indépendant des partis politiques.

Dans la discussion avec nos confrères de la presse nous observerons les règles de modération, de charité et de prudence si souvent recommandées aux journalistes par Notre Saint Père le Pape.

Le Journal de Rimouski s'intéressera tout particulièrement au progrès de notre ville naissante; il tiendra ses lecteurs au courant de toutes les mesures propres à assurer sa prospérité.

L'œuvre si importante de la colonisation sera l'objet de son attention toute particulière. Il recevra avec reconnaissance toutes les communications que Messieurs les Missionnaires agricoles voudront bien lui faire.

Le Journal de Rimouski sera l'organe de colpe pour faire valoir ses justes réclamations auprès du gouvernement. Il le tiendra au courant des meilleures méthodes de culture et il sera son soutien dans sa tâche difficile.

Tel est le but que nous voulons atteindre par la publication de notre journal. L'avenir nous dira si nous avons trop présumé de nos forces et de la bienveillance de nos lecteurs.

Au Public

Nous vous adressons le premier numéro du journal que nous venons justement de fonder à Rimouski, avec le ferme conviction qu'un bienveillant accueil lui sera fait, surtout par la classe agricole.

Nous aurons de plus, pour joindre utile à l'agréable, et pour égayer nos jeunes lectrices, une colonne spécialement consacrée à la littérature que préfèrent les dames, rédigée par une demoiselle dont nous faisons le nom pour aujourd'hui, mais qui, si l'on en juge par la finesse du style, n'en est pas à ses premières armes.

Enfin, comme vous voyez, chaque espace de notre journal aura son rôle à remplir, son programme à suivre.

La bannière de Rimouski est en plein fonctionnement depuis quelque temps. Au moment de mettre sous presse nous recevons la pénible nouvelle que Madame Jean-Baptiste Lepage, mère du Dr L. Lepage, de Rimouski, est décédée jeudi à Ottawa.

Nous prions nos confrères de la presse de bien vouloir échanger avec nous. Le Journal de Rimouski, quoique d'un extérieur modeste au début deviendra dans un avenir prochain, avec la bonne volonté que nous y mettons, une publication très intéressante.

Nous engageons nos lecteurs à lire dans une autre colonne de notre journal, l'annonce contenant les règlements de l'aqueduc de la ville de St-Germain de Rimouski. Tout le public doit être intéressé à se renseigner sur cette entreprise.

La semaine dernière, Mr. C. A. Boardman, consul américain à Rimouski, est allé faire la pêche au lac Neigette. Il est revenu de cette excursion d'une couple de jours avec 65 belles truites d'une moyenne de une livre et demie chacune.

matières d'agriculture, justifieront complètement le succès que nous attendons dans la publication d'un journal comme celui-ci. Enfin nous travaillerons à promouvoir le progrès matériel des différentes classes, surtout l'avancement de la colonisation dans cette région de la province de Québec.

Nous aurons de plus, pour joindre utile à l'agréable, et pour égayer nos jeunes lectrices, une colonne spécialement consacrée à la littérature que préfèrent les dames, rédigée par une demoiselle dont nous faisons le nom pour aujourd'hui, mais qui, si l'on en juge par la finesse du style, n'en est pas à ses premières armes.

Enfin, comme vous voyez, chaque espace de notre journal aura son rôle à remplir, son programme à suivre.

La bannière de Rimouski est en plein fonctionnement depuis quelque temps. Au moment de mettre sous presse nous recevons la pénible nouvelle que Madame Jean-Baptiste Lepage, mère du Dr L. Lepage, de Rimouski, est décédée jeudi à Ottawa.

Nous prions nos confrères de la presse de bien vouloir échanger avec nous. Le Journal de Rimouski, quoique d'un extérieur modeste au début deviendra dans un avenir prochain, avec la bonne volonté que nous y mettons, une publication très intéressante.

Nous engageons nos lecteurs à lire dans une autre colonne de notre journal, l'annonce contenant les règlements de l'aqueduc de la ville de St-Germain de Rimouski. Tout le public doit être intéressé à se renseigner sur cette entreprise.

La semaine dernière, Mr. C. A. Boardman, consul américain à Rimouski, est allé faire la pêche au lac Neigette. Il est revenu de cette excursion d'une couple de jours avec 65 belles truites d'une moyenne de une livre et demie chacune.

COLONISATION

La Gaspésie et ses avantages

On lit dans La Presse: On nous informe que dans les paroisses de Port Daniel et de Paspébiac, il y a beaucoup de lots du gouvernement à prendre pour la somme de \$20. Il y a des routes pour aller voir ces lots.

Les terres sont d'excellente qualité, planes et sans roches, le climat est bon et le chemin de fer est tout près. Il est donc avantageux pour ceux qui veulent s'établir sur des terres d'aller prendre ces lots au plus tôt.

On trouvera dans ces paroisses des maisons pour recevoir les familles des colons qui viendront s'y établir, et une société de colonisation s'y est fondée pour aider les colons en donnant de l'ouvrage à ceux qui en auront besoin et auront pris des lots.

Cette société qui possède quelques lots, paiera \$8 00 de l'acre pour défricher à la hache sur ses lots et elle abandonnera aux colons qui auront fait ces défrichements, toute la récolte qu'ils pourront tirer la première année du terrain qu'ils auront défriché, c'est-à-dire que les colons auront fait le défrichement garderont pour eux toute la récolte de la première année du terrain qu'ils auront défriché et semencé.

Les chemins de fer Intercolonial et Bala des Chaleurs dérivent en tout temps des billets très réduits, aux colons qui veulent aller visiter ces terres, et M. L. E. Carufel, secrétaire de la société de colonisation de Montréal, organise une excursion à bon marché, pour permettre aux cultivateurs d'aller voir Paspébiac et Port Daniel, et constater les avantages qu'il y trouvent.

Cette excursion partira de Montréal, le 19 juin, ceux qui voudront en faire partie ou avoir plus de renseignements, n'ont qu'à écrire à M. L. E. Carufel, à Montréal.

CALENDRIER DU CULTIVATEUR

UN CONSEIL PAR MOIS

Mai—Semer labour d'automne—Transporter les fumiers avant les labours—Labours—Herse—Bigoles—Transplanter choux, oignons, betteraves—Semer pommes de terre—Bétail aux champs—Blanchiment des toits—Soins spéciaux à la basse-cour, à la laiterie—Planter arbres fruitiers—Emouder, etc.—Tonte des moutons—Soins aux chemins, fossés, etc.

Juin—Semer navets—Sarrasin—Soins au jardinage—Sécher—Sarcles—Lavages des laines—Travaux aux fossés moyens; aux cours d'eau, aux ponts—Destruction des mauvaises herbes—Semer tabac, navets de subé, etc.

Les Etats-Unis

Un Canadien écrivant de Central Falls, R. I., concernant l'émigration canadienne, nous dit ce qui suit: Dix à quinze familles peut-être sont arrivées à Providence, Pawtucket et Central Falls. Il n'y a là rien d'anormal comparativement aux années précédentes, paraît-il.

Ces familles viennent de la province de Québec. Enfin, j'en serais pas que ce soit ici l'endroit pour beaucoup de changements sous le rapport de l'émigration. Une bonne raison peut-être, c'est que l'ouvrage n'est pas repris, pour en parler bien haut, dans nos localités.

Un point sur lequel j'aimerais à attirer votre attention, c'est sur la grande question de la hausse des gages ou salaires. Il n'est pas bon de s'arrêter aux commentaires de notre presse franco-américaine, parce qu'en général, elle est du parti qui est au pouvoir actuellement et est toujours prête à farder les choses.

Au plus, s'il est fait un petit changement, pour le mieux, en quelques endroits, dans les manufactures de coton et de laine, nous constatons avec peine, que dans les autres industries, le changement a été pour le pire.

Donc, il est préférable pour les familles canadiennes de rester au pays natal.

La Première Messe pour Louis XVI

Le 21 janvier 1793, vers les dix heures du soir, au moment où rentrait chez elle une vieille dame qui venait d'acheter, au faubourg-St-Vincent, une botte d'hosties pour la célébration des saints mystères, un homme qui l'avait suivie était resté immobile, occupé à contempler la maison où elle demeurait. Elle se hâta d'entrer; puis, saisie d'effroi, elle s'assit avec précipitation sur une chaise que lui présenta un valet: «Cachez-vous, cachez-vous! lui dit-elle, car quoique nous sortions bien rarement, nos démarches sont connues et nos pas sont épiés.

—Qu'y a-t-il de nouveau? demanda une vieille femme assise auprès de lui. L'homme qui rôde autour de la maison depuis quelques jours m'a suivie ce soir.

A ces mots, les trois habitants de cette pauvre maison se regardèrent en laissant paraître sur leurs visages le signe d'une terreur profonde. Le valet était le moins agité, peut-être parce qu'il se savait le plus en danger. Les regards des deux femmes, attachés sur ce valetard, laissaient aisément deviner qu'il était l'unique objet de leur vive sollicitude.

—Pourquoi désespérer en Dieu, mes sœurs? dit-il d'une voix basse mais onctueuse. S'il a voulu que je fusse sauvé de la boucherie des Carmes, c'est sans doute pour me réserver à une destinée que je dois accepter sans murmure. C'est de vous et non de moi qu'il faut s'occuper.

—Non, dirent les deux vieilles dames. —Voici, reprit celle qui arrivait et tendait la petite boîte au prêtre, voici les hosties. Mais, s'écria-t-elle, j'entends quelqu'un monter les degrés.

A ces mots tous trois se mirent à écouter. Il fut facile d'entendre, au milieu du plus profond silence, les pas d'un homme dans l'escalier. Le prêtre se coula péniblement dans une espèce d'armoire, et une des deux religieuses jeta promptement quelques hardes sur lui.

—Vous pouvez fermer, sœur Agathe! dit-il d'une voix étouffée. A peine le prêtre était-il caché que trois coups frappés sur la porte firent tressailler les deux saintes filles, elles se consultèrent des yeux sans oser prononcer une parole: elles demeurèrent muettes, ne connaissant d'autre défense que la résignation chrétienne. Interprétant ce silence à son manière, l'homme qui demandait à entrer ouvrit la porte et se montra tout à coup. Les deux pauvres religieuses frémissaient en reconnaissant en lui le personnage qui, depuis cinq ou six jours, rôdait autour de la maison et semblait prendre des informations sur leur compte. Elles restèrent immobiles, en le regardant avec une curiosité inquiète, et saisies de stupeur.

Cet homme était de moyenne taille et un peu gros; mais rien dans sa démarche, dans son air, ni dans sa physionomie n'indiquait un méchant homme. Il imita l'immobilité des religieuses et promena lentement ses regards sur la chambre où il se trouvait.

Deux nattes de paille, posées sur des planches, semblaient servir de lits aux religieuses. Une seule table était au milieu de la chambre; il y avait un chandelier de cuivre, quelques assiettes, trois couteaux et un pain rond. Le feu de la cheminée était très modeste, et quelques morceaux de bois entassés dans un coin attestaient la pauvreté des deux recluses. Une religieuse, sans doute sauvée du pillage de l'abbaye de Chelles, était perchée sur le manteau de la cheminée. Trois chaises, deux coffres et une mauvaise commode achevaient l'ameublement de cette pièce. Une porte, pratiquée auprès de la cheminée, faisait conjecturer qu'il existait une autre chambre.

L'inventaire de cette cellule fut faite en deux secondes par le personnage qui s'était introduit sous ces auspices aussi sinistres au sein de ce logis. Un sentiment de commisération se peignit sur sa figure, et il jeta un regard de bienveillance sur les deux recluses. Il paraissait au moins aussi embarrassé qu'elles, et l'étrange silence dans lequel il demeurait trois jours dans une minuscule

cellule, mais il finit par deviner la faiblesse morale et l'expérience des deux pauvres créatures, et alors il leur dit d'une voix douce et timide: «Je ne viens point ici en ennemi, citoyen... (l'arrêta et se reprit pour dire: «mes sœurs»). S'il vous arrivait quelque malheur, croyez que je n'y aurai pas contribué. J'ai une grâce à réclamer de vous.» Elles gardèrent toujours le silence. «Si je vous importunais, si... je vous gênerais, parlez librement; je me retirerais. Mais sachez que je vous suis tout dévoué, que s'il est quelque bon office que je puisse vous rendre, vous pouvez m'en employer sans la moindre crainte. Parlez!» La suite au prochain numéro

NÉCROLOGIE

M. L'ABBÉ GEORGES BUCHARD M. l'abbé Georges Buchard, étudiant au Grand Séminaire de Rimouski et Professeur au Petit Séminaire, vient de mourir dans sa paroisse natale, le 22 mai dernier, après quelques jours de maladie cruellement assisté à ses derniers moments par Monsieur le curé Chouinard.

Monsieur Buchard est né à St-Octave de Malis en janvier 1878. Dans le mois de septembre 1891, il entra au Petit Séminaire pour y faire ses études classiques qu'il termina en 1897. Dans l'automne de la même année il entra au Grand Séminaire, et il en est sorti l'autre jour pour n'y plus revenir. Sa mort est un deuil pour le Séminaire, où il a passé plusieurs années; pour les diocèses, où il devait travailler; pour tous ceux qui ont apprécié la triste nouvelle: il n'avait que 21 ans.

Les desseins de Dieu sont impénétrables, mais puissants est l'Amour infini qui doit s'incliner devant ses adorables décrets. Lorsqu'un jeune homme a grandi comme Monsieur Buchard dans la piété et la vertu; qu'il a passé les années de sa jeunesse sous un régime si sain; qu'il a été écolier et ecclésiastique appliqué au devoir, on peut être certain que le bon Dieu l'aime.

Pourtant la nature n'en ressent pas moins le choc d'une séparation aussi subite. M. Buchard était bien doué sous tous les rapports. Il possédait une intelligence lucide qui lui a permis de faire de fortes études classiques, et qui, en peu d'années, l'a fait passer dans les secrets de la science théologique; une volonté ferme qui se manifestait dans sa constance à préparer toujours avec la même perfection ce qu'il avait à faire, et dans la vigueur avec laquelle il a dirigé pendant deux ans une classe nombreuse; un caractère aimable qui lui attirait l'amitié de ses frères et de ses supérieurs. Aussi, la grâce de Dieu s'étant jointe à ces dispositions naturelles, il a beaucoup fait en peu de temps, et à 21 ans il était un fruit mûr pour le ciel.

Les funérailles de Monsieur l'abbé Buchard ont eu lieu le 25 dans sa paroisse natale. Les paroissiens assistaient en foule. C'est Monsieur le Supérieur du Séminaire, M. le chanoine B. Poir, qui a chanté le service. Les Rév. MM. Ant. Poir, A. Audet et L. Côté, Directeur et Professeur, E. Gagnon, vicaire de la cathédrale; Rév. M. J. Léonard, Secrétaire de Mgr l'évêque, des étudiants en Théologie, confrères du défunt; les écoliers de St-Octave qui sont nombreux; et ceux de la classe dont il était Professeur, étaient assis présents. M. le curé Chouinard avait fait richement décorer l'église; les élèves ont exécuté de beaux chants harmonisés sous la direction du Rév. M. A. Audet, et l'assistance paraissait vivement impressionnée.

Les élèves ont reçu une cordiale hospitalité de la part de M. le curé et des généraux paroissiens de St-Octave, notamment de MM. L. M. Langlois et E. Maréchal. Aux bons points spirituels présentés par les élèves du Séminaire à la famille du défunt, aux nombreux témoignages de sympathie qu'elle a reçus en ce douloureux et circonstance, le Messager joint ses sincères condoléances.

ORDINATIONS

Samedi, le 27 mai, dans la cathédrale, Sa Grâce Monseigneur Biais a fait les ordinations suivantes: — Ordres mineurs: M. Calixte Saint-Laurent. Prêtre: MM. Chs.-Ant. Lavoie, Désiré Morin, Elzéar Matte et Alexandre Bouillon.

MM. les chanoines Bilodeau, Vézina, Langis, Saucier, Audet et Sylvain, MM. J.-B. Ruest, curé de St-Clement, L. Ph. Canuel, vicaire des Trois-Pistoles, Z. Belles-Isles, vicaire de l'Assomption, les prêtres du Séminaire, les élèves du Grand et du Petit Séminaire, les Révérends Seigneurs de Saint-Rosaire et un grand nombre de parents et d'amis des nouveaux prêtres ont assisté à cette imposante cérémonie.

Le lendemain les nouveaux prêtres ont chanté leur première messe dans leur paroisse natale: M. Chs.-Ant. Lavoie au Bic. M. le chanoine Langis, vicaire général, enfant de cette paroisse, a fait le sermon de circonstance.

M. Elzéar Matte a chanté la messe à la cathédrale. Sa Grandeur Mgr Biais a célébré les grandeurs du prêtre comme homme de Dieu et comme homme du peuple. Sa Grandeur, après avoir insisté sur l'éducation chrétienne des enfants et sur la nécessité de cultiver de bonne heure

leur vocation, a félicité le nouvel élu du Seigneur et ses heureux parents. M. Désiré Morin a chanté la messe à St-Fabien. M. Bélanger, professeur, au Séminaire, a prêché. M. Alexandre Bouillon a célébré sa première messe à St-Anaclet. M. J.-B. Ruest, natif de cette paroisse, a fait le sermon de circonstance.

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le conseil municipal de la ville de Saint-Germain de Rimouski, à sa séance du 23 mai 1899, a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT

POURVOYANT A L'APPROVISIONNEMENT D'EAU AU MOYEN D'UN AQUEDUC DANS LA VILLE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, ET POUR CEDER DANS CE BUT LES DROITS ET POUVOIRS DU CONSEIL DE LA DITE VILLE A M. E.-P. BENDER, INGÉNIEUR CIVIL, DE MONTMAGNY, OU TOUTE PERSONNE, COMPAGNIE OU SYNDICAT QU'IL DESIGNERA.

Le conseil de la corporation de la ville de Saint-Germain de Rimouski cède et transfère, et le maire de ce conseil est autorisé à céder et transférer tous les droits et pouvoirs du dit conseil relativement à la construction d'un aqueduc et à l'approvisionnement d'eau au dit M. Bender ou toute personne, compagnie ou syndicat qu'il désignera;

Et le dit conseil cède et accorde au dit M. Bender ou toute personne, compagnie ou syndicat qu'il désignera, le privilège de construire et exploiter le dit aqueduc, et ce à l'exclusion de tous autres, ainsi que les autres droits et pouvoirs relativement à la construction et à l'approvisionnement d'aqueduc s'engage à construire, entretenir et mettre en opération un aqueduc en fer qui devra fournir une eau de très bonne qualité en toute saison, en quantité suffisante pour l'alimentation de la population de la ville et le besoin de la corporation;

Tous les contribuables de la dite ville seront tenus et obligés de prendre l'eau pour les besoins de leur famille seulement, y compris l'eau pour les bains, latrines et étable, et ce aux taux suivants basés sur l'évaluation de chaque propriété portée au rôle d'évaluation de la dite ville, savoir: —

Les propriétés de moins de \$500 à un centin par jour, soit \$3.65 par année:

- Les propriétés de \$500 à \$5 00 par année: \$600 à \$5 00 " " " 700 à 8 00 " " " 800 à 6 50 " " " 900 à 7 00 " " " 1000 à 7 50 " " " 1100 à 8 00 " " " 1200 à 8 50 " " " 1300 à 9 00 " " " 1400 à 9 50 " " " 1500 à 10 00 " " " 1600 à 10 50 " " " 1700 à 11 00 " " " 1800 à 11 50 " " " 1900 à 12 00 " " " 2000 à 12 50 " " " de plus de 2000 à 15 00 " " "

La compagnie d'aqueduc mettra l'eau dans les rues de la dite ville, et la conduira jusqu'à dix pieds sur chaque propriété, et les propriétaires seront obligés de la conduire à leurs frais dans leurs maisons;

La compagnie d'aqueduc aura le droit de faire collecter la compensation du revenu provenant de l'eau par le secrétaire-trésorier de la ville, et celui-ci déposera ce revenu dans une banque au crédit de la compagnie d'aqueduc ou syndicat qui construira l'aqueduc; et ce afin de rembourser les intérêts sur les bons tous les six mois et payer chaque semaine les frais d'administration;

Le secrétaire-trésorier aura droit à au moins cinquante piastres par année pour la collection de tel revenu provenant de l'eau fournie dans la ville;

La compagnie d'aqueduc aura le droit d'acheter l'aqueduc actuel en bois, en payant à ses propriétaires ce que peuvent valoir les sources qu'ils possèdent, à cet effet l'aqueduc en bois comme toute autre chose sera évalué par un expert nommé par le conseil municipal de la dite ville, et les tuyaux placés dans les rues de la dite ville;

La compagnie d'aqueduc, achétant l'aqueduc actuel en bois, aura droit à tous ses privilèges accordés par la corporation;

Le conseil de la dite ville prendra au moins quinze hydrants à raison de deux cents piastres par année, lesquels seront fournis, posés et entretenus par la compagnie d'aqueduc, et si le dit conseil désire avoir des hydrants additionnels jusqu'à un nombre total de vingt-cinq, il n'aura à payer que le coût de chacun des hydrants dépassant le nombre de quinze, sans autres charges, pour l'eau de ces hydrants, ces hydrants serviront en cas d'incendies, pour

arroser les rues de la ville, pour abreuvoirs et fins d'embellissement; Le conseil accorde une exemption de taxes pendant vingt-cinq ans sur le dit aqueduc et ses dépendances, et de demander à la législature le pouvoir d'accorder ces privilèges durant quinze autres années, mais cette demande sera faite aux frais de la compagnie d'aqueduc qui devra requies à cette fin, lesquels privilèges cessent d'exister si la compagnie d'aqueduc ne peut fournir l'eau requise à la population; cette dernière ne devra pas laisser couler l'eau inutilement, et ne devra pas consommer plus de soixante gallons par jour, en moyenne, par personne; le tout néanmoins sujet à l'acquisition par cette nouvelle compagnie d'aqueduc des droits, privilèges et propriété de l'aqueduc actuel; le bonus de la compagnie de l'aqueduc actuel au montant de cent cinquante piastres sera déduit;

Au cas où la compagnie d'aqueduc ne pourrait s'entendre avec le ou les propriétaires de l'endroit ou des endroits où elle jugera nécessaire de prendre l'eau et par où elle devra passer pour conduire l'eau sur les limites de la ville, cette dernière cède et transfère ses droits et pouvoirs relativement à l'approvisionnement d'eau et à l'expropriation de terrains, pouvoir d'eau et immeubles requis pour la construction et fonctionnement du dit aqueduc, au dit M. Bender ou la compagnie d'aqueduc;

La compagnie d'aqueduc devra commencer les travaux dans les deux mois qui suivront l'approbation du présent règlement par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, et les terminer au 15 juillet 1900;

Le conseil se réserve le droit de servir des tranchées faites pour l'aqueduc pour y poser des canaux d'égoûts, sans retarder les travaux d'aqueduc;

Dans vingt ans, le conseil aura le droit d'acheter les parts et les bons de la compagnie d'aqueduc à leur valeur sur le marché.

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des propriétaires de la municipalité de la ville de Saint-Germain de Rimouski qui doivent voter sur tel règlement et deviendra en force le jour de sa promulgation.

Et étant mis aux voix de ce conseil, ce règlement est adopté à l'unanimité.

Rimouski, 23 mai 1898. «Signé» R. A. DRAPEAU, Maire, L. DE GONZAGUE BELZILE, S. T. (Vraie Copie). L. DE GONZAGUE BELZILE, S. T.

En conséquence, les contribuables, propriétaires de la municipalité de la ville de Saint-Germain de Rimouski, sont convoqués en assemblée publique à l'endroit où siège le conseil de ville, chez M. H. G. Lepage, pour le quinze juin 1899, à dix heures du matin pour l'approbation ou désapprobation du dit règlement.

Donné à Rimouski, ce sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. L. DE GONZAGUE BELZILE, S. T.

Je soussigné certifie que le règlement ci-dessus est une vraie copie du règlement adopté par le conseil municipal de la ville de Saint-Germain de Rimouski, et que l'avis ci-dessus, ordonné par résolution du conseil municipal de la dite ville le vingt-trois mai 1899, a été donné par moi conformément à la loi. Rimouski, sept juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

L. DE GONZAGUE BELZILE, S. T.

ADHEMAR MARTIN Ferblantier Plombier, Poseur d'appareils à gaz LIEUX D'AISSANCE (water closet) MARQUAIS D'USTENSILES DE CUISINE EN FERBLANC, GRANITE, etc. Moulin à laver, \$1.50 Pompes Je fais une spécialité de vendre et réparer les BICYCLES et tous leurs accessoires au plus prix. Enfin, un assortiment complet de tout ce qui sert dans le ménage, et à des prix défiant toute compétition. ADHEMAR MARTIN Rimouski